

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 mai 2016 à 19h30 sous la présidence de Sébastien KARCHER, Maire, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : Sébastien KARCHER, Geneviève GIGOT, Alain PUTHOIS, Jeannine LEGENDRE, Françoise ROCHELET, Christine CADITH-BOUREL, Jackie DERVOUT, Jennifer LISBOA, Marie CHABANIS, Daniel VERHOYE, Michel RENAULT, Jacqueline BLANCHON

Absents représentés : Philippe GIGOT (pouvoir à Sébastien KARCHER)
Thierry FERRAND (pouvoir à Geneviève GIGOT)

Absent excusé : Olivier ROGER

Mme Geneviève GIGOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2016 est approuvé l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale
- Création d'un cabinet médical – Modification du plan de financement
- Zéro phyto - Engagement de la commune à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- Plan départemental d'actions de sécurité routière – Signature d'une convention
- Modification des règlements des activités périscolaires
- Approbation du document unique de sécurité
- Rapport annuel du service de l'assainissement
- Comptes rendus des EPCI
 - Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe
 - Fourrière du sénonais : Retrait des communes de Chichery et Bonnard
- Informations
- Questions diverses

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(délibération n°2016-26 / 7.5 Subventions)

Le maire présente au conseil les différents dossiers déposés par les associations, plusieurs dossiers n'ont pas été transmis dans les délais impartis et n'ont pas pu être étudiés par la commission des finances.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des subventions accordées qui s'élève à 11 927.70 €, réparties selon le tableau en annexe.

II – ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

(délibération n°2016-27 / 1.4 Autres types de contrats)

Lors de sa séance du 29 avril 2015, le maire avait présenté l'Agence Technique Départementale au conseil municipal qui avait décidé de ne pas adhérer à cette structure créée par le Conseil Départemental de l'Yonne.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale est d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et pluviales et des bâtiments.

Cependant, des travaux de remise aux normes de la station d'épuration et l'agenda d'accessibilité programmée (Adap) sont aujourd'hui indispensables et nécessitent des compétences particulières que l'Agence Technique Départementale est capable d'apporter à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale,
- adopte les statuts de l'Agence Technique Départementale
- désigne M. Alain PUTHOIS pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale.

Cette adhésion représente un coût annuel de 1 482 € pour la commune, auquel il faudra ajouter 2% du coût TTC des travaux.

III – CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

(délibération n°2016-28 / 7.5 Subventions)

Suite à l'attribution de diverses subventions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser le plan de financement de la création d'une maison médicale comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Montant subventionnable HT		<i>Subventions attribuées :</i>	
Travaux d'aménagement	205 950.00€	DETR 2015	68 996.00€
Honoraires architecte	5 000.00€	FNADT	45 998.00€
Relevé topographique	2 000.00€	<i>Subventions en cours :</i>	
		Conseil départemental	0.00€
		Réserve parlementaire	2 000.00€
		Soutien à l'investissement public local (SIPL)	66 996.00€
Actualisation 8%	17 036.00€	Fonds propres	45 997.00€
TOTAL	229 986.00€	TOTAL	229 986.00€

Ce plan de financement est susceptible d'être modifié à l'avenir puisque certaines subventions n'ont pas encore été notifiées.

IV – ZÉRO PHYTO - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE À RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

(délibération n°2016-29 / 8.8 Environnement)

Le maire donne lecture d'un courrier du syndicat d'adduction d'eau potable de Sens Nord Est.

Vu la loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national dite « Loi Labbé »,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la sollicitation du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Sens Nord Est auquel notre commune adhère afin d'exercer la compétence « Eau potable »,

Vu les nouvelles conditions d'éligibilité aux aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en cours de révision de son Xème programme, qui imposent que les collectivités bénéficiaires des aides soient engagées dans une démarche « zéro phyto »,

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades ouverts au public et sur les voiries, à l'exception des zones étroites ou difficiles d'accès,

Considérant la possibilité d'un financement à hauteur de 80% du montant des prestations de plan d'entretien des espaces publics et d'acquisition de matériels mécaniques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de son domaine public ou privé ;
- autorise le maire à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, tels que audits des pratiques, plan de gestion, plan d'entretien...

V - PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

(délibération n°2016-30 / 8.7 Transports)

En partenariat avec l'auto-école de Villeneuve l'Archevêque Kiwi Conduite, un projet d'action relatif à la « sécurité de seniors » a été transmis à la préfecture de l'Yonne. Celui-ci consiste à organiser des séances de remise à niveau au code de la route et à la conduite à destination des seniors. Le coût de ce projet est estimé à 450€, une subvention de 360€ a été accordée à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de mettre en œuvre ce plan d'action sur la commune
- autorise le maire à signer la convention d'attribution avec la préfecture de l'Yonne,
- charge le maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le maire répond à D. VERHOYE que l'âge de participants n'est pas encore défini. La communication nécessaire sera mise en place par la mairie et les partenaires.

Cette opération pourra être renouvelée dans les années à venir.

VI – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

(délibération n°2016-31 / 8.1 Enseignement)

Compte tenu des difficultés de gestion des inscriptions des enfants aux activités périscolaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les règlements comme suit :

Règlement des cantines scolaires

Article 3 : En cas de non-retour des plannings mensuels aux dates indiquées, l'enfant ne pourra pas fréquenter le service de cantine la première semaine du mois concerné.

Pour tous les enfants laissés sans réservation, les familles se verront appliquer le tarif sans participation des communes.

C. CADITH-BOUREL demande si un planning mensuel n'est pas difficilement gérable pour certains parents, le maire répond qu'il est possible de s'adapter aux contraintes des employeurs des familles.

VII – APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE DE SÉCURITÉ

(délibération n°2016-32 / 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

Le maire rappelle aux conseillers présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le document unique.

Il informe l'assemblée délibérante que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé. Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Le maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le document unique élaboré conformément aux dispositions du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du travailleur,
- valide le plan d'actions intégré à ce document.

VIII – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(délibération ° 2016-33 / 7.10 Divers)

Le maire présente au conseil municipal le rapport de fonctionnement du service assainissement pour l'année 2015. Les analyses et audits réalisés montrent un bon fonctionnement de la station d'épuration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2015 du service de l'assainissement.

Le rapport est mis à la disposition des personnes qui souhaiteront le consulter en mairie.

Le maire rappelle que des maisons déversent leurs eaux de pluie dans le réseau d'assainissement ce qui entraînent des déversements dans la rivière en cas de fortes pluies.

IX- COMPTES-RENDUS DES EPCI

Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Le maire donne lecture du compte rendu du conseil communautaire qui s'est réuni le 11 avril 2016 lors duquel le budget a été voté avec une augmentation de 10.5% à 11% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères car le budget déchets est déficitaire de 100 000 €/an, les autres taxes n'ont pas été modifiées. La réduction des zones blanches en téléphonie mobile et l'accès à internet sur le territoire de la communauté de communes, ont également été évoqués.

Lors de sa séance du 11 mai 2016, le conseil communautaire a approuvé l'extension des consignes de tri des plastiques. Cette modification entraînera une augmentation de 41€ par tonne de déchets par rapport au coût actuel. Une expérimentation de la collecte en porte à porte, une semaine sur deux, des corps creux en alternance avec les ordures ménagères sera menée à partir du 1^{er} octobre 2016 sur les communes de Fournaudin, Boeurs en Othe, Cérilly et Coulours.

Fourrière du sénonais

Les communes de Chichery et Bonnard ont sollicité leur retrait du syndicat de la fourrière. Lors de sa séance du 13 avril 2016, le comité syndical a refusé ces retraits au motif qu'en cas de sortie d'une commune, d'autres suivront, entraînant ainsi une diminution des recettes du syndicat.

Le conseil municipal ne comprend pas qu'une commune n'ait pas le droit de se retirer d'un syndicat lorsque celui-ci ne répond plus à ses besoins, d'autant qu'il est connu que ce syndicat ne fonctionne pas comme il le devrait (difficulté de prise en charge des animaux, réunions annulées faute de quorum...). Les communes doivent rester libres de leurs choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser les communes de Chichery et Bonnard à se retirer du syndicat de la Fourrière.

X – INFORMATIONS

Manifestations

18 juin 2016 : fête de l'école maternelle suivie d'un repas organisé par les écoles. L'après-midi, la fête de l'école élémentaire sera suivie d'une représentation du spectacle préparé par Villeneuve en fête, un concert d'orgue à l'église et un concours de chant seront également organisés dans la soirée.

Le vide-greniers sera organisé le 26 juin 2016 par Villeneuve en fête dans le centre du village.

Le maire invite les conseillers municipaux à participer à l'organisation des festivités du 14 juillet.

Intervillages, prévu initialement le 2 juillet 2016, doit être annulé par manque d'inscription, les jeux qui avaient été réservés seront utilisés lors d'une fête organisée par la CCVPO.

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2017 au 20 février 2017.

Circulation rue Bréard

Une réunion s'est tenue à la sous-préfecture à propos des nuisances liées à la circulation des camions dans la rue Bréard. Une autre réunion aura lieu prochainement avec les services de la Direction Départementale des Territoires et le Conseil Départemental afin d'évoquer les différents aménagements nécessaires pour réduire la vitesse des véhicules sur cet axe.

Sécurité

Le maire rencontrera les services de gendarmerie le 30 mai prochain à propos de la délinquance dans le secteur.

Industrie

La Galva Afa doit prochainement procéder à une mise aux normes du bassin de rétention des eaux.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert du 6 juillet au 5 août 2016. Le programme d'activités du centre de loisirs d'été est en cours d'élaboration.

Yonne Tour Sport sera organisé sur les terrains de sports de Villeneuve le mardi 12 juillet 2016

Travaux

Le carré M du cimetière a été aménagé, ainsi qu'une plateforme de stockage près des ateliers municipaux.

Le mur de soutènement de la voirie de la promenade George Sand est terminé.

Des arbres ont dû être arrachés dans la rue Mozart car leurs racines avaient cassé les canalisations du réseau d'assainissement et détérioraient le trottoir.

Syndicat de la Vanne

A. PUTHOIS présente le compte rendu de la dernière assemblée générale du syndicat de la Vallée de la Vanne. Celui-ci étudie actuellement la possibilité d'entretenir le ru situé derrière l'église.

UNA

G. GIGOT a assisté à la dernière assemblée générale de l'UNA de Villeneuve sur Yonne qui intervient désormais à Villeneuve l'Archevêque. Les élus s'étonnent que lors de cette réunion, la présidente avait 18 pouvoirs et Mme GIGOT 5, sans même connaître au préalable les noms des personnes concernées. Compte tenu de l'éloignement géographique, il convient d'étudier un rapprochement avec l'UNA de Cerisiers.

Participation citoyenne

Le maire confirme à F. ROCHELET que l'action n'a pas encore démarré du fait de l'absence de commandant de brigade à la gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque, le gendarme qui s'occupait de ce dossier est en congé maternité. Un commandant devant arriver dans les prochains jours, une réunion avec la population sera organisée avant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Sommaire des délibérations

n° de la délib	Date de la séance	Objet	Classement	Page
2016-26	25/05/2016	Subventions aux associations	7.5 Subventions	DEL2016-18
2016-27	25/05/2016	adhésion à l'Agence Technique Départementale	1.4 Autres types de contrats	DEL2016-19
2016-28	25/05/2016	Création d'une maison médicale – Modification du plan de financement	7.5 Subventions	DEL2016-19
2016-29 /	25/05/2016	Zéro phyto - Engagement de la commune à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	8.8 Environnement	DEL2016-29
2016-30	25/05/2016	Plan départemental d'actions de sécurité routière – Signature d'une convention	8.7 Transports	DEL2016-20
2016-31	25/05/2016	Modification des règlements des activités périscolaires	8.1 Enseignement	DEL2016-20
2016-32	25/05/2016	Approbation du document unique de sécurité	4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT	DEL2016-21
2016-33	25/05/2016	Rapport annuel du service de l'assainissement	7.10 Divers	DEL2016-21

Tableau des signatures

Sébastien KARCHER	Geneviève GIGOT
Alain PUTHOIS	Olivier ROGER <i>Excusé</i>
Jeannine LEGENDRE	Françoise ROCHELET
Philippe GIGOT	Christine CADITH-BOUREL
Jackie DERVOU	Jennifer LISBOA
Thierry FERRAND	Marie CHABANIS
Daniel VERHOYE	Michel RENAULT
Jacqueline BLANCHON	